



# ENTRE-NOUS

## BULLETIN MUNICIPAL N° 23 DE BROTTTE-LES-LUXEUIL (mois d'octobre, novembre et décembre 2019)

### *BILLET D'HUMEUR*

L'année 2019 aura été marquée par un certain nombre d'éléments qui ont retenu l'attention de tout un chacun.

En premier lieu le mouvement des gilets jaunes que l'on croyait éphémère et qui a malgré tout perduré.

Le vote des européennes qui a vu le Rassemblement National placé en tête des partis politiques français.

Notre dame de Paris, symbole de notre chrétienté, en feu dont on ne connaîtra probablement jamais l'origine de l'incendie.

Le décès de Jacques CHIRAC.

Les locaux de LUBRIZOL ravagés par le feu et dont la cause serait extérieure à l'entreprise.

La tuerie à la Préfecture de Police de Paris. Quand le diable est dans le système difficile d'éviter des actions criminelles.

Les militaires ayant perdu la vie dans le cadre de l'opération barkhane au Sahel. Des jeunes français victimes d'une idéologie d'un autre temps.

La victoire aux législatives britanniques de Boris JONHSON . Un excellent exemple de la démocratie.

La crise dans le milieu hospitalier et la réforme des retraites bloquant en partie le pays et dont l'issue paraît bien incertaine.

Nous vivons une époque particulière !

Bonne et chaleureuse année à vous tous et bonne lecture.

*Votre Maire, Bernard GIRE*

### *RAPPEL*

Les parents qui ne souhaitent pas voir leurs enfants en photo dans les articles d'ENTRE-NOUS ou sur le site internet de la Commune sont priés de se faire connaître auprès du Maire.

### Sommaire

*Billet d'humeur, Rappel, Réunions du Conseil : page 1*

*Réunions du Conseil , Les travaux en cours, Coup de gueule : page 2*

*La vie des Associations, Réunions du Conseil : page 3*

*Réunions du Conseil , La vie des Associations : page 4*

*Petits cours de comptabilité publique, Cérémonie du 11 novembre 2019 : page 5*

*Détente, Etat-civil, Situation financière de la Commune : page 6*

### *REUNIONS DU CONSEIL*

#### Séance du 8 novembre 2019 :

**Participation aux frais de scolarité 2018/2019 (école de Baudoncourt) :**

Vu l'arrêté préfectoral portant dissolution de plein droit du Syndicat Intercommunal de Gestion du Groupe scolaire « Betoncourt-lès-Brotte, Brotte-lès-Luxeuil, La Chapelle-lès-Luxeuil » au 31 août 2018, le Maire propose au Conseil :

- de valider la signature d'une convention entre la Commune de Baudoncourt et la Commune de Brotte-lès-Luxeuil en fixant les tarifs des frais de scolarité des enfants accueillis à l'école de Baudoncourt, pour l'année scolaire 2018/2019, comme suit :
- élèves de maternelle : 600€/an
- élèves du primaire : 400€/an
- de l'autoriser à signer la convention

**Décision du Conseil :** Contre : Jean COLOMBAIN conteste la légalité de cette participation, Abstention : Michéline DIZAIN, Pour : les 8 autres membres du Conseil

**Participation aux frais de scolarité 2019/2020 (école de Baudoncourt) :**

Le Maire explique au Conseil, la nécessité de mettre en place une convention pour définir les modalités de répartition des frais de fonctionnement relatifs aux enfants accueillis dans

*Suite page 2*

l'école de Baudoncourt en fixant des frais de scolarité des enfants accueillis par cette école pour l'année scolaire 2019/2020, comme suit :

- élèves de maternelle : 300€/an
- élèves du primaire : 200€/an
- de l'autoriser à signer la convention

Le Maire précise que 2 enfants de la Commune de Brotte-les-Luxeuil sont concernés. Il s'agit de Léonie REMY et de Lilouane MORENS pour le primaire.

**Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité**

**Assiette et destination des coupes de bois pour l'exercice 2020 :**

Comme suite à la proposition de l'ONF, le Maire demande au Conseil :

- d'approuver l'assiette des coupes dans les parcelles de la forêt communale n° 1, 10, 21 et 23, et de vendre sur pied et par les soins de l'ONF en futaie affouagère les arbres susceptibles de fournir des grumes dans ces parcelles et de partager, non façonné, aux affouagistes le bois de chauffage dans ces mêmes parcelles.

Il est à noter que les produits à exploiter sont :

- pour les parcelles 21 et 23 des coupes relatives à l'amélioration de petites futaies marquées en abandon et des houppiers
- pour la parcelle 10 des coupes relatives à la régénération de tout le taillis, des petites futaies marquées en abandon et des houppiers
- pour la parcelle 1 des coupes uniquement des tiges griffées ou marquées en abandon
- de l'autoriser à signer les documents relatifs à l'exploitation des grumes et bois de chauffage, à la prestation d'assistance de cubage de l'ONF et à la vente des bois.

Le maire rappelle que les garants sont toujours Christian CHAMPLOY, Alain PETITCOLIN et Roland CHAMPLOY.

**Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité**

**Taxe d'affouage—Bois non façonné :**

Pour l'exercice 2019/2020 les parcelles à exploiter sont les suivantes : 5, 9 et 22 auxquelles il convient de rajouter les chablis.

Les inscriptions sont au nombre de 24 affouagistes.

L'estimation en nombre de stères par personne est proche de 30.

Le Maire propose de fixer la taxe d'affouage à 150,00 €.

Le tirage au sort aura lieu début décembre. Une note d'information sera adressée à tous les affouagistes.

**Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité**

**Prêt du hangar polyvalent :**

Face à la demande de prêt des habitants pour organiser des cérémonies familiales, et après avoir déjà abordé ce sujet lors du dernier Conseil en date du 20 septembre dernier, le Maire souhaite que soient mis en place des critères d'utilisation dudit hangar.

Après discussion le Conseil décide:

*Suite page 3*

## ***LES TRAVAUX EN COURS***

**Place de la Fontaine :**

Les travaux de réfection de la place ont été réalisés par l'entreprise Bernard GAVOILLE.

Ces travaux ont permis d'agrandir sensiblement la surface disponible notamment dans le cadre des festivités (vide grenier et marché artisanal) et de supprimer les gros tas de gravats longeant la maison au numéro 54.



**Aire de jeux et hangar polyvalent :**

Le chemin d'accès a été entièrement refait également par l'entreprise Bernard GAVOILLE, 6 arbres ont été plantés par l'entreprise VOIGNIER et le portail a été scellé par les entreprises BURGEY et COULIN.



## ***COUP DE GUEULE***

Certains ont pu remarquer, peut-être n'avaient-ils rien d'autre à faire, que le parking de Jean-Baptiste et Julie DEGEORGE avait les mêmes caractéristiques que le chemin du Parc de la Douve. Alors pourquoi ne pas imaginer que c'est la Commune qui l'a financé. Voilà encore un bruit qui court !

Je dis à ces médisants : « Allez voir Jean-Baptiste et Julie DEGEORGE, si vous en avez le courage, et demandez-leur ce qu'ils en pensent » .

## LA VIE DES ASSOCIATIONS

### Le Comité des Fêtes :

#### Halloween : (Texte et photo d'Adeline TARD)

Le 2 novembre c'est entre les gouttes que les enfants ont déambulé dans les rues du village.



Ce n'est pas moins d'une vingtaine d'enfants qui ont frappé à vos portes pour vous soutirer des bonbons et autres friandises en échange de ne pas vous jeter de sort.

Vous avez dû avoir tous très peur car vous avez été très généreux pour les enfants. Merci pour eux.

#### Le marché de Noël de Strasbourg :

C'est le samedi 7 décembre que le Comité des Fêtes a organisé ce déplacement. Vingt sept personnes avaient répondu présent pour se retrouver à cette manifestation.



Photo Sylviane BILLAMBOZ

Les participants ont pu apprécier la magie du marché de Noël avec ses cabanes colorées, ses sapins monumentaux décorés jusqu'à la cime et le charme de cette ville avec ses quartiers pittoresques notamment celui de la petite France sans oublier la cathédrale.

Les quelques petits ennuis, indépendants de

notre volonté, lors du retour, n'ont pas entamé la bonne ambiance qui a régné tout au long de la journée.

Suite page 4

- de fixer à 60€/jour le tarif de prêt du hangar polyvalent
- d'instaurer une caution de 500€
- la possibilité de mise à disposition d'un réfrigérateur
- la gratuité de l'électricité et la mise à disposition des toilettes
- la facturation au prix d'achat de toute détérioration

**Décision du Conseil :** *approuvé à l'unanimité*

#### **Délibération modificative :**

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2019, les salaires concernant Pascal MOUGEOT, en longue maladie, n'ont pas été compris dans les dépenses de personnel puisque compensés par l'assurance.

Aussi il convient de charger ce poste de dépenses d'une somme de 5.000€ sans conséquence sur le résultat de l'exercice.

Le Maire propose au Conseil de récupérer cette somme sur le poste « autres charges » (Ecole de Francheville) largement provisionné.

**Décision du Conseil :** *approuvé à l'unanimité*

#### **Demande de subvention « Téléthon » :**

Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la demande d'aide de l'AFM Téléthon.

**Décision du Conseil :** *refusée à l'unanimité*

#### **Don à la Commune de 50€ :**

Le Maire informe le Conseil qu'un don par chèque à l'ordre du Trésor Public de 50€ de la part de Madame Claudine EICHELE a été reçu le 25 octobre dernier.

Le Maire propose au Conseil d'accepter ce don.

**Décision du Conseil :** *approuvé à l'unanimité*

#### **Renouvellement de la convention « 30 millions d'amis » :**

Comme suite à la sollicitation de la Fondation « 30 millions d'Amis » relative à la stérilisation et à l'identification des chats errants concernant le renouvellement de la convention, le Maire demande au Conseil de poursuivre la gestion des chats errants sur la Commune.

Il demande au Conseil l'autorisation de signer la convention.

**Décision du Conseil :** *approuvé à l'unanimité*

#### **Information sur affectation de dépenses imprévues :**

Compte tenu du besoin de crédit pour les travaux imprévus de l'aire de jeux notamment pour l'arrachage des arbres malades et du redressement du terrain, il sera imputé au chapitre des dépenses imprévues d'investissement une somme de 1.500€ au profit de l'opération « Aire de jeux ».

**Pour information au Conseil (article L2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT))**

#### **Don d'une œuvre d'art:**

Les habitants Christoph et Claudine EICHELE souhaitent faire don à la Commune d'une œuvre d'art originale d'un artiste italien représentant une girafe constituée d'éléments de récupération métalliques

Suite page 4

d'environ 5m de long.

Cette œuvre serait placée au Parc de la Douve après discussions avec l'artiste quant au mode de transport.



#### Pour information au Conseil

#### **Transfert de la compétence assainissement collectif et la compétence du réseau des eaux pluviales :**

Le Maire informe le Conseil d'un projet de loi sur l'engagement dans la vie locale et à la proximité à l'action publique présenté en Conseil des Ministres le 17 juillet dernier visant à élargir cette possibilité de report du transfert de compétence aux Communautés de Communes exerçant déjà au 5 août 2018 une partie de la compétence eau et assainissement.

Ce projet de loi sera examiné au Parlement à l'automne. Les communes de la CCPLx (Communauté de Communes du Pays de Luxeuil) qui exercent une partie de la compétence assainissement collectif remplissent les conditions et pourraient souhaiter d'ores et déjà s'appuyer sur les dispositions qu'il contient à ce stade pour délibérer en faveur d'un report de cette compétence.

Aussi le Maire propose au Conseil de refuser le transfert de compétence assainissement collectif et eaux pluviales à la date du 1er janvier 2020 à la CCPLx.

**Décision du Conseil : *approuvé à l'unanimité***

Textes & photos de Bernard GIRE sauf mention contraire

Tél : 06.70.48.70.05

Mail : [bernard.gire@gmail.com](mailto:bernard.gire@gmail.com)

Horaire d'ouverture de la Mairie :

le mardi de 9h00 à 12h30 et de 13h à 16h30

et le jeudi de 9h00 à 12h00

Permanence du Maire :

le mardi de 9h00 à 12h00 et sur rendez-vous

Site internet : [www.brotte-les-luxeuil.com](http://www.brotte-les-luxeuil.com)

#### **Le Comité des Fêtes et les associations Amicale Brottaise et Saint Martin**

#### **Noël des enfants :**

Le samedi 14 décembre à 15h, faute de place dans la salle communale, les enfants du village ont pu fêter Noël au sein de notre église.



Après avoir demandé aux enfants s'ils étaient prêts à l'accueillir, le Père Noël a frappé à la porte, est entré et a distribué des friandises contenues dans sa hotte; puis il s'est assis et a appelé chaque enfant pour recevoir le cadeau.

Ensuite les associations ont offert une collation à tous les participants clôturant ainsi cette belle cérémonie.

#### **Le Comité des Fêtes :**

#### **Repas des aînés :**

Comme chaque année à pareille époque, le repas des aînés est organisé dans la salle communale.

Deux nouveaux, en la personne de Martial SELLE et du Maire, ont rejoint, pour leur 70 ans, le « club » des sages du village.



Le service a été assuré de main de maître par Micheline, Marie-Josée, les deux Elise, Bernadette et Violette.

Après le traditionnel apéritif accompagné de mises en bouche,

vinrent les filets mignons piqués au jambon de Luxeuil avec une purée de pommes de terre, le fromage et la salade sans oublier le dessert.

Ensuite champagne et café ont clôturé le repas. Les cadeaux ont été distribués à

tous les participants qui garderont un excellent souvenir de cette petite manifestation.



## **PETIT COURS DE COMPTABILITE PUBLIQUE**

Pour faire suite à des remarques, pour le moins surprenantes, les investissements réalisés sur le territoire de notre Commune sont le résultat de propositions du Maire validées par le Conseil.

Si les investissements proposés par le Maire sont refusés par le Conseil, il n'y a pas de réalisation, c'est aussi simple que ça !

Comment cela se passe-t-il ?

Chaque année, à pareille époque, dans le courant du mois de mars, un budget primitif est établi par le Maire. Ce budget est présenté aux membres du Conseil pour validation. Il se compose de deux parties, l'une relative au fonctionnement et l'autre à l'investissement. C'est celui de l'investissement qui retiendra, ici, notre attention.

Ce budget ne peut être qu'à l'équilibre ou excédentaire mais jamais déficitaire.

Tous les Conseillers d'abord, et tous les habitants de notre village ensuite, connaissent de manière **parfaitement transparente** les investissements qui sont prévus et comment ils sont financés.

Pour l'année 2019, il convient de se reporter à la lettre « ENTRE NOUS » n° 20 page 8 pour les connaître. On peut y lire, par exemple, dans la rubrique « Investissements », que la peinture de la salle communale ou que le caniveau de la rue des Vignes sont bien mentionnés. Autres exemples, le hangar polyvalent ou la place de la fontaine sont également portés dans cette rubrique.

Faire l'étonnée ou l'étonné en constatant que des travaux sont réalisés dans la Commune en accusant éventuellement le Maire de « bouffer notre pognon sans compter » doit inciter à la prudence et à la réflexion avant de répandre une affirmation pour le moins superfétatoire.

Conclusion : contacter toujours le Maire si vous avez des interrogations sur ce qui se passe dans la Commune vous aurez une réponse claire et argumentée.

## **PROCHAINES MANIFESTATIONS**

Se reporter au numéro spécial de janvier 2020

## **LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2019**

Près de 50 personnes étaient présentes pour participer à la manifestation de ce 11 novembre.

Parmi celles-ci, des Brottais mais également des habitants de Betoncourt, de Baudoncourt et leur édile.



Le Maire a d'abord lu le message de la Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées puis a cédé la parole à Clémence pour la lecture du message de l'UFAC.



Ensuite le Maire a fait mémoire des soldats morts pour la France, pour la première et deuxième guerre mondiale, auxquels étaient rajoutés ceux morts pour la France en 2019.

Le dépôt d'une gerbe suivi d'une minute de silence, la Marseillaise et le salut au drapeau clôturaient la cérémonie.



Après avoir remercié les participants, le Maire les convia à le rejoindre à la salle communale pour partager ensemble le verre de l'amitié.

## DETENTE

Mots croisés par Bernard GIRE

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

### HORIZONTAL

1. Habitante d'un village de Haute Saône. - 2. Oligo-élément indispensable à la vie - Peut désigner un archipel, un atoll ou un bloc de cuisine. 3. Qui, par une longue pratique, ont acquis une compétence, une habilité remarquable. - 4. Apparus - Attraction ou tentation, voir concupiscence. 5. Département voisin - Domaine national de premier niveau réservé à l'Estonie. - 6. Peut être de musique ou à respirer. - 7. Portrait ou dévêtu - Vraiment pas grand-chose. - 8. Fonction monadique ou système de numération - Négation. - 9. Chevalier ou intervalle de temps - Zone de végétation isolée .

### VERTICAL

1. On la souhaite souvent aux personnes que l'on attend. - 2. Personnage de Shakespeare - Jeu de cartes . - 3. Ville portuaire de la mer noire située au sud de l'Ukraine - Le nouvel se fête en toute fin d'année. - 4. Mesure le niveau d'inégalité de la répartition d'une variable dans la population . - 5. Rivière de Mongolie - Sur les plaques des véhicules roumains. - 6. Association internationale des tunnels et de l'espace souterrain - Roue à gorge. - 7. Peuvent être paradisiaques - Note. - 8. Personne ayant une ressemblance parfaite - Chien à 6 pattes correspondant à un logo. - 9. Agent de liaison - Préfecture de la région Bretagne.

## ETAT-CIVIL

### ARRIVEES :

NGAMBI et HOLUBKO le 15 novembre

Renald BEDIN le 1er décembre

### DEPART :

Alexandre MARTINS CONCALVES le 21 octobre

### PACS :

Mélanie HERBET et Jean-David COLOMBAIN le 21 décembre

## SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

A la vue des éléments en ma possession en cette fin d'année je peux déjà livrer une estimation de la situation financière de notre Commune au 31 décembre 2019.

En ce qui concerne les dépenses réelles d'investissement ou dépenses d'équipement, sur un budget prévisionnel de 266.720,00€ il reste à réaliser 27.010,81€ . Cela comprend les travaux ONF non réalisés mais reportables pour 1.878,50€, la pose du portail du Parc de la Douve (posé mais non facturé) pour 3.200,00€, et la fermeture du hangar polyvalent pour 21.932,31€. Pour ce dernier poste il faut attendre l'avis de l'architecte.

Les recettes de fonctionnement sont de 374.055,97€.

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, sont de 349.889,84€.

Le résultat positif de l'exercice est donc de 24.166,13.

Ce résultat devrait être augmenté de 3.150,00€ d'impôts et de dotations non encore comptabilisés au 31 décembre portant ce résultat positif à 27.316,13€.

Compte tenu des éléments précédents le résultat reporté sera de 269.890.84€ (pour mémoire le résultat reporté de 2013 était de 104.919,93€).

La trésorerie s'élève à 295.603,17; celle-ci sera augmentée de 51.752,00€ de subventions non réglées au 31 décembre (pour mémoire la trésorerie de 2013 s'élevait à 95.712,45€).

Bernard GIRE